

Compte Rendu Bureau Exécutif n° 466 Mercredi 14 février 2024

Membres du BEX présents : Jean ZOUNGRANA, Carole CHEVIET, Fabienne HABRIOUX, Françoise SEILER, Georges DANTIN, Emmanuel GIRARD,

Membres Invités : Ludovic ROYE – DTN - Dominique LE BELLOUR - Président du Conseil Fédéral, Alexandra VIGOUREUX - DAG.

Membre Excusée : Peggy DICKENS, Didier CHAVRIER,

Liste de diffusion : Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 18 h 00

SUIVI	
1. Agenda - calendrier du BEX	<p>Pour les réunions à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil Fédéral, samedi 17 février, en distanciel, • BEX, mercredi 28 février à 18h30, en distanciel, • BEX, jeudi 14 mars à 18h30, en distanciel, • Conseil Fédéral, samedi 16 mars, en distanciel, • BEX, mardi 26 mars à 18h30, en distanciel, • Conseil des territoires ultramarins, le vendredi 5 avril en présentiel, • Assemblée Générale Ordinaire, le samedi 6 avril 2024, en présentiel, • Conseil des territoires : le dimanche 7 avril, en présentiel, • BEX, jeudi 18 avril à 18h30, en distanciel, • BEX, lundi 06 mai à 18h30, en distanciel, • BEX, mercredi 29 mai à 18h30, • Conseil Fédéral, samedi 22 juin, en présentiel, à la maison du Canoë Kayak à Vaires-Sur-Marne, • BEX, mercredi 19 juin à 18h30, • BEX, mercredi 03 juillet à 18h30,
2. Demande d'affiliation de Rima Héré (44)	<p>RIMA HERE est une association loi 1901 créée en 2023, à Saint Nazaire (44) et demande son affiliation. La structure a pour objet de promouvoir la culture polynésienne au travers d'activités culturelles, sportives et événementielles privés ou publics (danse, Ukulélé, vannerie, pirogue, ...).</p> <p>Une première demande avait été refusée en décembre 2023, car le BEX n'avait pas validé pas cette affiliation en raison d'un avis réservé du CDCK et d'un avis défavorable du CRCK au regard des statuts anti-démocratiques. La structure ayant accepté de reprendre ses statuts, Le BEX avait demandé qu'un réexamen de cette demande puisse être réalisé par le CDCK et le CRCK lorsque les conditions statutaires seront réunies.</p> <p>Le Comité Départemental de Canoë Kayak de Loire Atlantique, émet un nouvel avis réservé pour l'instruction du dossier de l'association Rima Here. La création d'un deuxième Club sur la Ville se fait avec un avis défavorable des élus aux Sport et de</p>

la Direction du service des Activités Physiques et Sportives, au regard des problèmes d'accès à l'eau et des possibilités de stockage de matériel en bord de mer et des plans d'eau. Un club de canoë kayak existe déjà dans la ville de Saint-Nazaire avec une section pirogue et océan racing pratiquant en loisir et compétition. Il existe aussi trois autres clubs sur la Communauté d'Agglomération de Saint-Nazaire. Le Comité Régional des Pays de la Loire émet un avis réservé en conformité avec celui du CDCK 44.

Le Bex rappelle que, en matière d'affiliation d'une association, il est en compétence liée. Dès lors que la structure répond aux critères édictés par nos statuts, le BEx ne dispose pas de la faculté de rejeter une demande.

Au regard de l'aspect juridique des Statuts qui ont été corrigés et des attentes de la FFCK sur la création d'un nouveau membre affilié, le BEx valide la création de cette nouvelle structure. Le Bex s'inquiète toutefois de l'augmentation du nombre de structures portées la même collectivité.

→ **Le BEx valide l'affiliation du Club Rima Héré.**

DECISIONS du BUREAU EXECUTIF

1. Présences du Bex sur les AG régionales

La liste des assemblées générales ordinaires des CRCK est présentée aux membres du BEx, pour une répartition de ceux-ci, au regard des différentes dates.

Bourgogne France Comté, le 2 mars : C. CHEVIET,
Occitanie, le 9 mars, Foix : G DANTIN
Nouvelle Aquitaine, Bruges, le 9 mars : F HABRIOUX
Bretagne, le 9 mars : J. ZOUNGRANA,
Centre Val de Loire, le 10 mars, Bourges : D. CHAVRIER,
Provence Alpes Côte d'Azur ou Sud : F. SEILER
Pays de la Loire, le 16 mars, Les Ponts de Cé : J. ZOUNGRANA,
Auvergne Rhône Alpes, le 17 mars, Lyon : E. GIRARD (en distanciel),
Haut de France, le 22 mars, Saint-Quentin : C. CHEVIET,
Ile de France, le 23 mars, Paris : J. ZOUNGRANA,
Grand Est, Tomblaine, le 24 mars : C. CHEVIET.

Il est rappelé aux membres du BEx, présents sur chaque Assemblée Générale régionale, de vérifier la création effective de la commission électorale régionale, composée de 4 personnes qui doit être validée par la Commission Nationale Electorale, et de rappeler que les personnes votantes à ces Assemblées Générales, sont éligibles, c'est-à-dire qu'elles doivent être licenciées avec une licence annuelle de pratiquant en année N et N-1. Enfin, l'Assemblée Générale des comités régionaux métropolitains doit élire les trois Délégués pour l'Assemblée Générale Fédérale (élus normalement à bulletin secret, conformément aux Statuts).

→ **Le BEx demande aux Comités Régionaux, de préciser la date de l'Assemblée Générale Elective de la fin 2024, pour chaque région.**

<p>3. Disciplinaire Canoë Kayak et Sports de Pagaie</p>	<p>A la suite de l'affaire relevant d'un conflit entre deux agents territoriaux, éducateurs sportifs, dirigeants d'un Club et l'entraîneur d'un pôle en présence de trois jeunes mineurs de ce pôle mais avec une très forte agression verbale envers le cadre et les jeunes et surtout, des menaces inacceptables et contraires aux valeurs attendues au sein de la fédération, la Commission de discipline de première instance de la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie a décidé de prononcer à l'encontre de ces deux dirigeants (président et trésorier de Club), une inéligibilité de deux (2) ans au sein des instances dirigeantes de la Fédération, de ses organes déconcentrés ou de toutes structures affiliées, agréées ou associées.</p> <p>Au regard du ton plus agressif d'une de ces deux personnes, il est prononcé en plus, à l'encontre de celle-ci, une suspension temporaire de la FFCK d'un an se découpant comme suit : - Six mois fermes, - Six mois avec sursis.</p> <p>→ Le BEx prend acte de cette décision et ne souhaite pas faire appel conformément au Règlement Intérieur de la Fédération,</p>
<p>4. Annexes RS Kayak Cross</p>	<p>A la suite de la validation du Règlement sportif du Kayak Cross par le conseil Fédéral, il est présenté au Bureau Exécutif la proposition des Annexes de Kayak Cross 2024.</p> <p>→ Le BEx valide ces Annexes</p>
<p>5. Championnat de France Dragon Boat 2024</p>	<p>Le CDCK de l'Aisne est candidat à l'organisation du Championnat de France de Dragon Boat sur le site du Lac de l'Ailette les 28 et 29 septembre 2024.</p> <p>→ Le BEx valide cette organisation</p>
<p>6. Championnats de France de Fond de Sprint et de Marathon en 2024</p>	<p>L'Association Sportive Mantaise est candidate à l'organisation du Championnat de France de Fond les 13 et 14 avril 2024, sur Mantes-La-Jolie.</p> <p>Le Comité Régional des Hauts de France est candidat à l'organisation du Championnat de France Sprint du 10 au 14 juillet 2024, sur la Ville de Gravelines.</p> <p>Le Kayak Club Terre de Camargue est candidat à l'organisation du Championnat de France les 05 et 06 octobre 2024, au Grau du Roi.</p> <p>→ Le Bureau exécutif valide ces organisations mais regrette que la validation du championnat de France de Fond se fasse 2 mois avant celui-ci.</p>
<p>7. Validation du cadrage de la campagne PSF 2024</p>	<p>Présentation de la lettre de cadrage du PSF 2024 à l'ensemble du BEx</p> <p>→ Le Bureau exécutif observe les évolutions de la lettre de cadrage de l'ANS avec notamment plus de contrôles et d'obligations dans les nouvelles règles (avec des menaces de malus en cas de non-respect de celles-ci). Le BEx valide les grandes orientations proposées par le Comité de Pilotage du PSF et attend le résultat de l'arbitrage du Ministère sur les propositions de répartition de l'ANS et la valeur de l'enveloppe proposée pour le PSF 2024.</p>
<p>8. Ordre du jour Assemblée Générale 06 avril 2024</p>	<p>Ordre du jour Assemblée Générale Ordinaire</p> <p>Approbation du Compte-rendu de l'Assemblée Générale 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> · Rapport moral du Président Fédéral · Rapport du Président du Conseil Fédéral,

	<ul style="list-style-type: none"> · Rapport du Directeur Technique National, · Rapport du Secrétaire Général, · Rapport de la Trésorière et du Commissaire aux Comptes et votes relatifs à l'exercice 2023, sur ces rapports et l'affectation du résultat 2023, · Présentation du budget prévisionnel 2024, · Politique tarifaire 2025, · Distinctions, · Propositions d'évolutions statutaires et réglementaires, · Présentation des candidats et vote pour pourvoir les postes vacants dans les instances fédérales, · Présentation des projets fédéraux – PARIS 2024, · Réponses aux questions écrites et motions. <p>→ Le Bureau exécutif valide cet Ordre du jour qui sera présenté au Conseil fédéral</p>
<p>9. Point Financier</p>	<p>Chaque année, une provision pour risque est réalisée afin d'anticiper les surcoûts de l'année olympique dans la préparation des athlètes. En 2024, les JOP étant en France, des surcoûts supplémentaires ont été identifiés. Dans cette perspective, il est proposé d'augmenter cette proposition pour risque de 110 000 (e) pris sur l'exercice 2023 afin de faire face à ces surcoûts dans la préparation des sportifs. → Le Bureau exécutif valide cette proposition de provision.</p>
<p>10. Appels à participation aux actions des équipes relèves</p>	<p>Le budget 2023 des équipes relèves sprint et slalom avaient été fixés à 90k(e). Au printemps dernier, il avait été soumis au GSOP deux stratégies différentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminuer le nombre de participants et maintenir la gratuité des actions; - Garder un nombre significatif de participants en demandant un montant de 500(e) par sportifs par échéance majeure (Europe et Monde) <p>Le R1 relève slalom n'ayant pas eu besoin de cette participation de 500(e) pour engager les actions, le président fédéral avait logiquement pris la décision de renoncer à la facturation en 2023.</p> <p>S'agissant le sprint, le budget a été largement consommé à hauteur d'environ 126k(e) (contre 90k(e)), d'où la nécessité de maintenir la participation par action.</p> <p>Cependant, au regard du bon résultat financier 2023 et malgré le dépassement du budget relève sprint, le président fédéral souhaite proposer au BEx d'abandonner ces factures, la fédération en ayant un bilan financier positif.</p> <p>Cette proposition exceptionnelle ne pourra être reproduite l'année prochaine. Par conséquent, il est demandé aux R1 relève de calibrer leurs actions en fonction du budget qui leur est délégué, sans demande de participation des sportifs.</p> <p>→ Le Bureau exécutif valide la proposition du président fédéral.</p>

ETUDES du BUREAU EXECUTIF	
<p>1. Bilan – Etat des lieux Gardiens de la Rivière à fin 2023</p>	<p>Après son lancement, voici 30 mois, le label est encore faiblement implanté avec 66 Gardiens de la Rivière à fin 2023 représentant 9% des clubs et 4% des membres agréés. La croissance est modérée avec 3% des clubs qui deviennent Gardiens chaque année, soit en moyenne 22 nouveaux Gardiens par an. Il est difficile de</p>

parler, pour le moment, d'un réseau national. Trois régions se distinguent par un développement plus fort : Pays de la Loire, Haut de France et surtout Ile de France où 42% des structures de la région détiennent le label.

Des entretiens ont été effectués auprès de 12 structures récemment labellisées avec l'objectif d'apprécier les forces, faiblesses et bénéfices du label Gardiens de la Rivière.

- Profils et réactions spontanées : des référents engagés depuis longtemps, attentifs à leur rivière, son écosystème, sa protection. Le sens des actions est porté par la Présidence du club.
- Les actions environnementales réalisées par les structures :
 - Le ramassage, la collecte des déchets, un incontournable pour tous, parfois plusieurs fois dans l'année, qui impliquent les licenciés, leurs familles, les écoles et collèges, parfois les pêcheurs.
 - La connaissance, la préservation et l'éducation à l'écosystème rivière qui prennent des formes diverses comme des fascicules, jeux, bornes natures, brief de mise à l'eau lors des locations estivales.
 - L'élagage, la suppression des embâcles pour restaurer la navigation avec des travaux qui associent un réseau local constitué des techniciens du syndicat de rivière ou ceux de la commune, voire les pêcheurs.
- La perception du dispositif et du label :
 - La fonction du label est globalement positive puisqu'il valorise, rend officiel et améliore les échanges avec les institutionnels.
 - Des points faibles sont soulignés avec un manque d'animation et de formation, l'absence d'un véritable réseau pour échanger, coopérer, Ce dispositif est faiblement valorisé en communication tant localement qu'au travers des supports de communication de la FFCK.
 - Peu d'interactions avec d'autres dispositifs fédéraux avec les Sentiers Nautiques par exemple.

Un plan d'actions d'ici fin février, est proposé avec des expérimentations en région Nouvelle Aquitaine. Les quelques Gardiens de la Rivière de cette région seront associés. Les réussites seront ensuite mises à disposition d'autres régions.

INFORMATIONS du BUREAU EXECUTIF

1. Difficultés de franchissement de barrages EDF

Dans le courant de ce mandat, la thématique de la continuité de la navigation a été ajoutée aux réunions régulières d'échanges tenues entre le siège et EDF Hydro, dans le cadre du partenariat établi. Elle l'a été au vu de problématiques en la matière qui avaient du mal à être résolues au niveau local.

Dès l'origine, le problème du franchissement du barrage de Poutès, en Haute-Loire (43) sur l'Allier a été remonté parmi les dossiers sensibles ; celui de Crissey dans le Jura (39) sur la Saône, a ensuite été rajouté.

Sur ces deux dossiers sensibles, en dépit d'échanges avec notre référent EDF la prise en compte de nos activités semble à nouveau bloquée :

- Pour Poutès, pourtant mis en service en 2022, le franchissement n'est pas effectif et EDF repousse toujours la finalisation à des essais avec 33 m³/s, alors que ceux déjà menés à 28 m³/s ont été concluants au vu des problématiques de sécurité soulevées. La sécheresse actuelle n'aurait pas permis d'effectuer ces nouveaux essais depuis plus d'un an et demi. Lors du groupe de travail réuni sous l'égide du sous-préfet de Brioude, le 12/02,

aucune évolution significative des représentants locaux d'EDF n'a été notée pour la prise en compte de nos demandes, et le médiateur national EDF n'a pas du tout essayé de peser sur les échanges. Nous allons à nouveau reformuler nos préconisations auprès du Sous-Préfet par le biais d'un courrier du siège dans la perspective d'une rencontre sur le terrain en avril.

- Pour Crissey, après de nombreuses tractations menées par le SATE, et les collectivités locales, ces derniers mois avec les représentants locaux de EDF sur les caractéristiques de l'ouvrage de franchissement, puis sur son coût, puis sur son financement résolu par la prise en charge des collectivités locales, un nouveau point de blocage porte maintenant sur la propriété et l'entretien de cette passe à bateaux. De plus, niant tous les efforts antérieurs faits par le SATE en termes de médiation, EDF a déposé le dossier de demande des travaux début février, arguant du fait que les instances fédérales n'avaient pas fait de propositions. Le dossier a été déposé sans aucune solution de franchissement actée. Ici encore la médiation EDF nationale semble n'avoir eu aucun effet.

Afin d'éviter les procédures contentieuses, il est donc proposé un rendez-vous avec la directrice de EDF Hydro sur ces deux points, et sur la mise en place d'une véritable concertation avec les Unités de Production locales des EDF.

Fin du BEX à 20 h 25

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral

